



Orvault, le 24 octobre 2014

MONSIEUR PHILIPPE GROsvALET
PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
HOTEL DU DEPARTEMENT
3 QUAI CEINERAY
BP 94109
44041 NANTES CEDEX 1

Cabinet du Maire

Objet : Transport vers le Collège Helder Camara de Treillières

Monsieur le Président,

Interpellé par de nombreuses familles Orvaltaises légitimement préoccupées par le projet de réorganisation des lignes de transport scolaires en direction du Collège Helder Camara situé à Treillières, je me permets de vous solliciter pour reconsidérer ce projet.

En effet, le projet de suspension du service pour les élèves de 6ème dès la rentrée 2015, puis pour l'ensemble des élèves en juin 2017 porte gravement atteinte à la liberté de choix des familles de scolariser leurs enfants dans cet établissement.

A l'heure où toutes les communes ont été mises à contribution pour préserver le rythme de l'enfant, il n'est pas envisageable que vous fassiez aussi peu cas des conditions de transport impactant directement le rythme de jeunes adolescents.

Par ailleurs, les années collège sont des années réputées "sensibles" pour les jeunes, compliquer leur quotidien par des transports plus longs ne crée pas les conditions d'une bonne scolarité. Les familles Orvaltaises résidant au Bourg et au nord de la commune sont géographiquement plus proches de ce collège que des collèges privés de Nantes et de Saint-Herblain. Les conditions de circulation sont également plus favorables.

Aussi, je ne doute pas que vous saurez entendre ces arguments en faveur du maintien du service de transport vers le Collège Helder Camara.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande, et vous prie d'agrèer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.




Joseph PARPAILLON
Maire d'Orvault
Conseiller général

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à Monsieur le Maire.